



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 25 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 21 février 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
 Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
 Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
 Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEBERTRE

22-013 REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC PLACE DU 6 JUIN ET ABORDS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de la SARL Gare à vous, commerce de création de compositions florales, vente de plantes, décoration d'intérieur et accessoires, salon de thé, vente sur place et à emporter de boissons non alcoolisées et de tous produits alimentaires, pour l'installation d'une terrasse devant le bâtiment de l'ex'gare ;

Pour répondre à différentes sollicitations, il s'avère intéressant de fixer un tarif annuel d'occupation du domaine public Place du 6 juin et ses abords.

Il est donc proposé d'étendre le tarif mis en place pour la terrasse du GRANONNA à l'ensemble de la zone visée en pièce jointe, à savoir 16,10 €/m².

Le conseil municipal,

VALIDE la proposition tarifaire pour l'occupation du domaine public Place du 6 juin et abords, soit 16,10€/m².

VOTE : POUR : 17

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

PREFECTURE DU CALVADOS

1-1 MARS 2022

COURRIER



TARIFS COMMUNAUX 2022 : ZONAGE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A 16,10€/M2

